Jules Correvon

PETIT MOT D'UN ÉTRANGER

AU

PEUPLE VAUDOIS.

DEDIÉ

AUX AVEUGLES DANS LE CANTON DE VAUD

PAR

WILHELM MARR.

Citoyens vaudois!

C'est un *étranger* qui vous parle.

Savez-vous ce que c'est qu'un étranger?

Avant qu'il y eût des nations, il y avait des *hommes*. — —

De plus, — c'est un *radical* qui vous parle, et un radical qui l'est plus que tous vos radicaux. —

Ces titres-là, j'en conviens, ne sont pas faits pour garantir un bon accueil à mon petit mot; mais il faut au moins que vous sachiez que je ne veux pas vous adresser la parole en qualité de partisan de la maxime: «Ôte-toi de là, que je m'y mette,» — maxime des politiques de nos jours.

Je parlerai comme un homme qui a son opinion à lui. Ainsi, au lieu de me plaindre de ce que le gouvernement m'a fait, en supprimant mon journal, auquel la majorité du conseil d'Etat n'en-

tend rien, — je me borne à démontrer les conséquences de ses démarches contre moi.

Assez de préambule !

* * *

Depuis le mois de décembre 1844 j'ai été éditeur et rédacteur d'un journal allemand, intitulé : «*Blätter der Gegenwart für sociales Leben*» (feuilles du temps présent pour la vie sociale). De ce journal trois numéros avaient paru sous l'ancien gouvernement, qui ne jugeait pas mes idées assez dangereuses pour la société et l'Etat, pour qu'on dût faire une enquête contre moi.

Le gouvernement renversé le 14 février avait été surnommé un gouvernement aristocratique. J'en ai fait autant, moi, et je crois encore aujourd'hui qu'il professait plutôt l'aristocratie que la démocratie.

Mais ce que je *sais*, c'est qu'il avait plus de confiance en lui-même, qu'il se sentait plus *fort* que le gouvernement actuel. — Nous verrons cela plus tard.

Le 14 juin je reviens d'un voyage qui m'avait éloigné trois mois de Lausanne. Je trouve plusieurs journaux qui me faisaient la guerre. Entre eux, je jugeai l'*Indépendant* le plus digne d'une réponse, vu le nombre de ses abonnés, vu que c'était lui qui avait commencé de m'attaquer.

Voici la lettre que je lui adressai.

*A Messieurs les Rédacteurs de l'*Indépendant.

Lausanne, le 16 juin 1845.

Messieurs !

Votre journal contient dans son numéro 5 un article contre moi *), qui est rédigé de manière à me

*) *La presse communiste.*

rendre suspect aux yeux de tout honnête homme. Si je n'y ai pas répondu plus tôt, c'est parce que je ne suis de retour d'un voyage que depuis avant-hier.

Messieurs, vous avez dit que j'attaquais, dans mon journal *(Feuilles du temps actuel)*, entre autres «la vertu et la morale.» *Jamais* l'idée ne m'est venue d'attaquer ce qui est véritablement *humain*, et vous ne pouvez pas me prouver que je nie deux principes qui sont la base de toute société raisonnable.

Le but spécial des *F. d. t. a.* était d'abord de former une espèce de parloir, dans lequel les partisans de la philosophie moderne pouvaient se communiquer leurs idées. Bientôt cependant, et déjà avant l'apparition du premier numéro, nous trouvâmes que nous pouvions et même que nous devions plus ou moins nous adresser à un public plus nombreux, et voilà pourquoi cette feuille trouva son chemin dans les sociétés des ouvriers allemands. J'ai pris sur *moi* de rédiger les *F. d. t. a.*; mon journal étant ainsi indépendant, toutefois un peu dans un autre sens que votre feuille; vous n'avez nullement le droit d'en vouloir à la Société des ouvriers dont vous faites mention et qui ne publie pas de journaux.

Votre dénonciation, Messieurs, manquera son but. D'abord mon journal, écrit dans une langue étrangère, ne peut exercer d'influence dans le canton de Vaud. Puis, n'ayant jamais cherché à le répandre, soit par les directions des postes, soit par la librairie ou par tout autre moyen, j'ai prouvé par là que j'ai regardé mon journal, moi-même, comme un organe étranger qui n'a aucun rapport direct avec le canton de Vaud.

Vous avez dit, Messieurs, «est-ce de cette manière que les étrangers doivent reconnaître l'hospitalité qu'ils reçoivent...?» En vérité, c'est révoltant! Sachez que, quant à moi, *je ne réclame pas «l'hospitalité,»* je réclame seulement le *droit*, bien entendu le DROIT que s'accordent *toutes* les nations *civilisées*. Sachez, Messieurs, que je ne suis point ici comme un réfugié, que j'ai tout ce qu'il me faut pour prouver mon droit de séjour, et que le prétexte usé que des



étrangers s'étaient mêlés dans les affaires du pays, ne peut m'être appliqué, vu que je n'ai jamais pris aucune part personnelle à tout ce qui s'est passé dans le canton, depuis deux ans que j'y réside. Ainsi, mes idées sur la religion, l'Eglise, l'Etat, etc., ne regardent personne, et personne n'a le droit de me persécuter, comme vous prétendez le faire.

Quant à « l'argent qu'ils gagnent aux dépens des Vaudois, » on vous a déjà répondu à cela. Quant à *moi*, je vous assure, jusqu'ici j'ai plus dépensé que gagné à Lausanne ! MARR.

Là-dessus la Rédaction de l'Indépendant fit les observations suivantes.

« *Observation.* — Nous n'avons attaqué ni la personne, ni la réputation de M. Marr ; nous ne connaissons de lui que les doctrines qu'il a émises dans son journal, et ce sont ces doctrines seules que nous avons attaquées. En cela nous avons usé de notre droit ; car du moment que M. Marr livrait ses idées à la publicité, il est clair que chacun pouvait s'en emparer et les discuter. Il est possible que cette discussion ait nui à M. Marr ; mais il ne doit s'en prendre qu'à luimême. Lorsqu'un journaliste publie dans une feuille: *que Dieu n'est qu'un fantôme*, *que la vie à venir n'est qu'un mensonge, que le commerce n'est qu'une fraude autorisée;* lorsqu'il excite les associations d'ouvriers *à détruire par l'épée les notions actuelles de gouvernement, d'Eglise et de propriété*, il ne doit pas s'étonner que l'on trouve ces idées immorales et qu'on les signale comme dangereuses. La publication de pareilles idées serait condamnable de la part d'un Vaudois, et à plus forte raison de la part d'un étranger, qui doit, plus que tout autre, respecter un ordre social qu'il n'a aucune vocation à changer. Nous pouvons donc répéter à M. Marr, que s'il n'est pas content des institutions du canton de Vaud, il fera mieux de quitter le pays, que de chercher à le bouleverser.»

Sous un rapport l'*Indépendant* avait raison ; car, dès qu'un auteur «livre ses idées à la publicité,» il

est permis de « s'en emparer et de les discuter. » Aussi j'aurais été content de la déclaration, qu'on n'avait voulu attaque « ni ma personne, ni ma réputation, » — si, à la fin de ses observations, l'*Indépendant* ne m'avait pas imputé de chercher à « *bouleverser* » le canton de Vaud. Cette plaisanterie, bien qu'elle m'amusât, exigeait pourtant une réponse.

Je m'adressai à la Rédaction du *Nouvelliste vaudois* pour obtenir l'insertion de ma réponse à l'Indépendant. — La voici.

Lausanne, le 1 juillet 1845.

Monsieur le Rédacteur du Nouvelliste vaudois !

Je viens vous prier d'insérer dans votre prochain numéro une réponse aux observations dont l'*Indépendant* a cru devoir accompagner la lettre que je lui ai écrite dernièrement. J'ai de bonnes raisons pour ne pas m'adresser à cette boîte aux lettres du samedi. Voici ce que j'ai à lui dire :

Je crois de mon devoir de tranquilliser l'*Indépendant*, qui, dans son numéro 8, m'accuse de *haute trahison*, et je lui déclare sur ma parole d'honneur, etc.... que je n'ai pas l'intention de *bouleverser* le canton de Vaud : ce serait un projet monstre. Puis, j'ai été trop bien accueilli dans ce beau pays pour songer à y fomenter le plus léger trouble quelconque.

Bien qu'il y ait dans le canton de Vaud quelques *guêpes littéraires* (enragés champions de la liberté d'opinion), je me console en pensant que ce ne sont pas les mauvais fruits qu'elles rongent.

Que l'*Indépendant* reçoive l'assurance que je reconnais maintenant tout son mérite ; c'est peu, mais c'est toujours quelque chose. Voilà mon dernier mot dans cette affaire.

Agréez, etc. Wilhelm Marr.

Maintenant la *Feuille religieuse*, le *Courrier suisse*, la *Réformation*, etc., me faisaient tour à tour



une guerre acharnée. — J'étais un peu frappé de surprise. Comment! on accorde tant d'importance à un journal, écrit dans une langue que, sur mille Vaudois, un seul peut-être est à la portée de comprendre ? *) Du reste, je vis bientôt que je n'étais mis en scène par le parti conservateur que comme un *ballon d'essai*, comme prétexte pour porter un coup contre le conseil d'État. En politique c'est trop l'usage de se servir d'une telle stratégie, pour que je doive m'en plaindre.

Je connais les articles 8 et 9 de la loi de la presse, mais je n'avais jamais cru qu'on me les appliquerait, attendu qu'avec la meilleure volonté je n'aurais pu faire aucun mal au canton de Vaud, dont le peuple ignore la langue que je parle.

* * *

Le 25 juillet, je reçois l'ordre de quitter le canton, vu que mon journal «proclame hautement »l'athéisme et devient ainsi un scandale pour le » pays, vu d'ailleurs mon action parmi les ouvriers » allemands.»

Voici ma réponse.

Est-ce *ma faute* si le peuple «*se scandalise*» de mon athéisme ? est-ce moi qui lui ai communiqué mes théories ? Ai-je écrit mon journal en français pour que le peuple ai pu le comprendre !

Non.

Mon journal avait-il un *seul* Vaudois pour abonné ?

Non.

*) Preuves en soient les traductions. Par exemple: « Die empörte Vernunft » (la raison révoltée). On a traduit cela tout bonnement: «la raison révolutionnaire.» etc. etc.

Mon journal était-il donc destiné à influer sur le canton de Vaud ?

Non.

D'où vient donc que le peuple « se scandalise ? »

J'ai une trop haute opinion du peuple vaudois, pour croire qu'il ait pu «se scandaliser» de choses dont il n'a aucune connaissance.

Un gouvernement qui se sent fort, qui proclame la «*liberté pour tous*,» qui prétend être le représentant de l'immense majorité du peuple, un tel gouvernement doit-il supprimer une petite feuille mensuelle, qui n'a eu que — — 70 *abonnés* dans le canton et dont les trois quarts de ses abonnés en général vivent dans l'étranger ?

Non.

Le gouvernement, par conséquent, qu'a-t-il mis aux yeux de tout le monde en supprimant mon journal (que le gouvernement des «*Ristous*» n'a pas jugé pouvoir nuire à la tranquillité du pays) et en expulsant le rédacteur ?

L'aveu de sa faiblesse.

* * *

On parle «de mon action parmi les ouvriers allemands.»

Depuis que le gouvernement actuel est à la tête des affaires, je n'ai visité la Société allemande (Cité dessous, maison Monastier) que 6 fois. Cette «action» dont on parle a donc eu lieu sous l'ancien gouvernement. L'ancien gouvernement a-t-il jugé dangereuse ma prétendue influence sur ces ouvriers allemands ?

Non.

Et pourtant c'était un gouvernement de «*Ristous* !»

Le gouvernement actuel croit-il que mon influence sur les ouvriers allemands pût avoir des conséquences fâcheuses pour le canton de Vaud ?

Oui.

Et pourtant c'est un gouvernement *libéral* (?).

J'ai la conviction que le gouvernement actuel n'a cédé qu'à la nécessité en m'expulsant comme un vagabond.

Mais, je vous prie, cette nécessité, de quelle nature est-elle ? !

Je sais que dans le conseil d'Etat personne ne croyait, en vérité, que mon journal *allemand* pourrait exercer aucune influence quelconque ici. Mr. Druey l'a même déclaré en plein grand-conseil.

Pourquoi donc « tant de bruit pour une ommelette ? ! » — Il faut bien que, tout en cédant à la nécessité, le gouvernement ait sacrifié sa meilleure conviction, ce qui n'est pas du tout sage de sa part.

* * *

Le *Nouvelliste* contient dans son numéro 59 le propos suivant à mon égard :

« Nos lecteurs ont ouï parler d'un journal allemand qui se publie à Lausanne depuis le mois de décembre passé, sous le titre de : *Feuilles du temps actuel pour la vie sociale.* Les doctrines athées, professées avec un cynisme révoltant dans cette feuille et surtout dans le numéro de janvier, ont éveillé l'attention des autorités. Le conseil d'Etat, sur le rapport du ministère public, a décidé le renvoi du canton, dans un bref délai, de M. W. Marr, éditeur de ce journal. Cette décision est motivée sur le trouble que cet étranger a causé dans le canton par ses publications et son action parmi les ouvriers allemands, ainsi que sur le scandale de ces publications qui contiennent évidemment le délit d'outrage à la religion et à la morale ; publications qui, bien loin de rester dans les limites



d'une discussion et d'une critique convenable, sont descendues aux imputations les plus injurieuses contre la religion nationale et la morale. »

Le Nouvelliste a inséré dans son temps ma seconde réclamation contre l'Indépendant. Aujourd'hui il chante une autre mélodie. De deux choses l'une ! Ou il faut que le Nouvelliste n'ait eu aucune connaissance de mon journal, *que je lui ai pourtant envoyé tous les mois*, ou qu'il *« cède aussi à la nécessité »* en me désavouant d'une manière si misérable.

* * *

Il n'y avait qu'une seule pétition contre moi. Elle était rédigée par Mr. le ministre Gaudard, de Morges, et signée par plusieurs théologiens. Mais la plupart des pétitions adressées au grand-conseil étaient contre les communistes, dont je ne fais pas partie. D'où vient que le gouvernement n'a pas commencé par faire une enquête contre les communistes ?

Il y a un proverbe qui dit : « Les loups ne se mangent pas entr' eux. »

* * *

Je dirai à Mr. Delarageaz qu'il se trompe, s'il croit qu'un de mes amis a rédigé ce fameux article dans le *Constitutionnel neuchâtelois*, où Mr. D. est traité comme communiste. La *« jeune Allemagne »* dédaigne de se faire l'instrument d'un gouvernement quelconque, autant qu'elle dédaigne de cacher ses opinions devant le monde. J'aimerais bien savoir si je me trompe aussi en déclarant l'honorable conseiller d'Etat l'auteur de l'article écrit contre moi dans le Nouvelliste ?

Allez à Morges et demandez aux ouvriers allemands si Mr. Delarageaz est communiste ou non !

Moi, je déclare ici, d'après tout ce qu'on m'a dit de lui, et *surtout de la part des communistes eux-mêmes*, que Mr. D. est bien un communiste dans le sens du mot *). Mais je déclare en même temps que j'aurais regardé les opinions que Mr. D. n'a pas voulu avouer au grand-conseil, comme tout-à-fait indifférentes pour moi, si ce Monsieur ne faisait pas partie d'une autorité qui, tout en feignant de vouloir combattre le communisme, renverse plutôt ce qui l'arrête; car le gouvernement savait bien que je faisais la guerre aux théories communistes, et cela dans aucun autre intérêt que dans celui de la liberté individuelle. Du reste je n'ai jamais fait appel à la *persécution* contre mes adversaires.

* * *

Je dirai au gouvernement que, dans le cas où il veut faire ses «enquêtes» contre les communistes, il ferait bien de se dépêcher un peu! Ou serait-il vrai, ce qu'on m'a assuré, que Mr. A. Becker,

*) Il y a à présent 3 ans que la Société allemande n'ayant plus voulu admettre de communistes, à cause des troubles qu'ils occasionnaient dans la dite Société par leur *propagande secrète*, Mr. D. fit tous ses efforts pour forcer la rentrée des communistes. Il la demanda comme une «reconnaissance envers le Comité suisse,» dont il faisait partie; il appella l'expulsion des communistes du sein de la société une «*conduite fratricide*,» il se déclara même ouvertement «partisan du communisme,» etc.

On nous a *forcé* de rompre la silence, et en cas d'urgence une autre personne prendra la parole, pour répondre à Mr. D. mieux que je ne saurais le faire.

rédacteur d'un journal communiste, aurait dit: «Oh! nous ne craignons rien: le gouvernement, c'est notre ami? « Parbleu! moi, grand scélérat aux yeux du gouvernement très-chrétien, je devais souffrir que le peuple vaudois me regardât aussi comme le prédicateur de la communauté, de ces idées que le socialiste le plus dialecticien, Proudhon, a nommé «liberticides?!»

Loin de moi de vouloir appeler la persécution sur quelqu'un; mais pourra-t-on exiger de moi que je regarde tout tranquillement quand on me sacrifie pour sauver des gens que je méprise, tel que Mr. Becker, qui, trop paresseux pour employer son intelligence à se créer une honorable indépendance, préfère de vivre aux dépens des ouvriers; ou même ce Messie ignorant aux cheveux longs, ce petit ourson de *Kuhlmann*, qui, aux yeux des personnes les plus respectables en Allemagne, n'est qu'un v...... d l........e?!

On me dit athée. Qu'on lise les écrits de Mr. Becker! — On me dit athée. Qu'on lise, si l'on est assez courageux, ce que Kuhlmann a barbouillé, et qu'on expulse les athées.

* * *

On assure, dans une proclamation, qu'on a commencé une enquête contre les sociétés qui passent pour être communistes; et l'on expulse les gens gens qui ne le sont pas, et qui n'ont jamais fait une propagande quelconque dans le canton! On n'agit pas légalement contre eux. «Tu me déplais, va-t-en, ai-je besoin des lois, moi, le gouvernement?!»

Il faut pourtant avouer que c'est là un procès bien court et peu coûteux.

Ou, le gouvernement avait-il craint le scandale? Il en a fait tant!

* * *

Quelle différence y a-t-il entre MMrs. Becker et compagnie et le gouvernement?

Les uns ne veulent pas sembler ce qu'ils sont, et l'autre ne veut pas être ce qu'il semble.

Et quelle analogie?

Que tous les deux ne sont pas pour ce qu'ils se donnent.

* * *

J'ai le malheur que mes idées sur la religion et la société sont diamétralement opposées aux idées de la majorité des hommes. Dois-je renoncer pour cela à ce que je crois être la vérité? — Je serais un lâche! Aussi me reste-il encore la satisfaction que beaucoup de citoyens de tous les partis me touchent la main de bon cœur, parce qu'ils savent qu'ils la tendent à un honnête homme. C'est l'essentiel et je peux bien me passer des grâces d'un gouvernement dont la devise «liberté pour tous» n'est plus une vérité.

* * *

A propos de «la liberté pour tous!» — la suppression des mômiers, c'est un beau témoignage de cette liberté. On s'étonne peut-être d'entendre parler ainsi un homme qui ne croit en rien, un homme que l'on sait abhorrer le piétisme? C'est justement pourquoi je prends la défense des méthodistes!

En cédant aux vœux d'une populace encore agitée par la révolution, le gouvernement a attaqué la liberté de conscience de beaucoup de

Vaudois, et *violé* la liberté d'opinions! Le gouvernement a fait des martyrs, et les martyrs sont des gens bien à craindre!! — —

On a fait une *concession* à une partie peu nombreuse du parti radical; aujourd'hui, en m'expulsant à cause de 128 pages d'impression, on fait une autre concession à quelques *personnes* seulement qui ont pétitionné contre moi, car si Mrs. les *journalistes* avaient voulu appeler la *persécution* sur moi, ç'aurait été agir contre leurs propres intérêts, et je ne les juge pas si bêtes! Mais, le ballon d'essai, — — mais, le gouvernement qui a donné dans le piége!!! —

Un gouvernement qui fait des concessions, où se trouve-t-il?

Que les Vaudois répondent à cette question! *)

* * *

Citoyens vaudois! Les choses qui se passent chez vous ne me regardent qu'autant qu'elles me concernent personnellement. Dans ce cas, je n'ai, comme étranger, aucun égard à garder. J'ai agi en conséquence. **)

Je vous le répète ici, si j'avais pu croire que la publication *allemande* de mes idées pût nuire d'une manière quelconque à votre pays, j'aurais même renoncé à mes 70 abonnés allemands dans le canton de Vaud, pour tranquilliser le conseil d'Etat et pour lui éviter ces concessions fatales.

---

*) Un Allemand dirait: à la veille de sa chûte.

**) Aujourd'hui, samedi 9 août, Mr. le Préfet m'annonce que, dans le cas où je publierais une brochure contre le gouvernement, je pourrais m'attendre à ce qu'on me ferait peut-être subir 10 *ans de fers* avant de me renvoyer. D'après quelle loi, s'il vous plaît, Messieurs?

Vivant dans un pays comme *étranger*, je serais fou si je ne donnais pas la préférence à un gouvernement qui me laisse en paix, fût-ce même un gouvernement conservateur.

Je profite donc de cette occasion pour remercier le gouvernement renversé le 14 février, de ce qu'il m'a garanti la liberté de mes opinions pendant plus d'un an et demi. Si j'étais *Vaudois*, je serais son ennemi juré; comme étranger je dois le respecter.

En même temps je remercie le gouvernement actuel de ce qu'il a ôté le bandeau de mes yeux. Ne vous fiez pas aux belles paroles! En février on ne pouvait pas demander assez de liberté; aujourd'hui — — —!

* * *

Résumons. Le gouvernement m'a expulsé pour répondre aux vœux des pétitionnaires qui demandaient l'expulsion des communistes.

Or, je ne suis pas communiste et dès à présent j'appellerai menteur qui me donne ce nom, fût-ce le gouvernement même.

Donc le gouvernement a trompé les pétitionnaires. —

La loi exige une enquête contre les coupables.

Or le gouvernement n'a pas voulu m'entendre; il ma expulsé sans enquête, j'ai été condamné sans être jugé.

Donc le gouvernement a agi illégalement envers moi.

Ces conséquences-là sont inévitables.

Maintenant, citoyens, je vous le demande, quelle garantie vous offre ce gouvernement qui fait de telles concessions à la minorité, et qui, sachant bien que les Vaudois n'entendent pas la langue que je

parle, abuse l'opinion publique ? Car, je le repète, ce n'est pas vrai que le peuple vaudois soit si lâche pour persécuter des opinions et des théories quelconques tant qu'elles restent des théories ! — Quelle garantie offre ce gouvernement au parti radical même ? J'ai la conviction, et je crois d'en avoir prouvé la vérité, que le gouvernement craint de se compromettre en expulsant les chefs des communistes. Mais il fallait à tout prix sacrifier quelqu'un : donc, on m'a sacrifié sous prétexte de répondre à l'opinion publique, qui ne demandait pas mon expulsion, mais en vérité pour sauver les communistes ; et la dernière de toutes les conséquences est, qué le gouvernement s'est moqué à la fois et de la justice et du bon sens du peuple vaudois.

* * *

Que mes amis vaudois, s'ils pouvaient douter de mon démocratisme, lisent les *Feuilles du temps présent*, et qu'ils reçoivent l'assurance que toujours je me ferai gloire d'avoir été le rédacteur de ce journal.

J'avais pensé avoir trouvé ici un domicile pour toujours.

Encore une illusion détruite !

Lausanne, le 9 août 1845.

IMPRIMERIE DE J.-FR. HESS A RIESBACH.



